

Un comité d'étude se penche sur le déclin du touladi

Au Grand lac Nominougue

© Publié le 29 janvier 2020 par Ronald Mc Gregor



PUBLIÉ PAR

Ronald Mc Gregor

Journaliste - Photographe

Depuis des mois, un comité d'étude travaille à la qualité des eaux du Grand lac Nominougue et de ses frayères de touladi (truite grise). Il s'inspire d'un projet similaire réalisé au lac Témiscouata. Ce projet déterminera si l'habitat du touladi au lac s'avère adéquat afin d'assurer la reproduction naturelle de l'espèce et permettra d'orienter les prochaines étapes d'identification des différentes causes de son déclin.



Problème avec le touladi (truite grise) du Grand lac Nominougue? - Photo gracieuseté

Le comité, créé par l'Association de chasse et de pêche de Nominougue (ACPN), coordonne le projet en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP avec la biologiste Louise Nadon) par ses agents Raphael Limet et Stéphane Drouin, la Municipalité de Nominougue par ses conseillers Francine Létourneau et Bruno Sansouci, l'OBV des bassins versants RPNS avec Catherine Baltazar et l'Association des résidents du Grand lac Nominougue (ARGLN) avec Pierre Picotte. Soulignons la présence de Guy Dagenais de l'ACPN. Autonome, le comité suivra les procédures recommandées par le MFFP dans l'application du projet.

Entre autres, ce projet, dans sa 1re étape, consiste à la caractérisation du Grand lac et à l'identification des frayères, la qualité de l'eau des trois fosses principales et l'identification des frayères potentielles. Dans la 2e étape, en octobre 2020, la vérification des frayères et de la fréquentation par le touladi de lieux déterminés sera mise de l'avant.

Le comité a fait suivre une demande officielle à l'Université de Montréal pour utiliser légalement la cartebathymétrie (carte indiquant la profondeur d'un plan d'eau). Le MFFP a confirmé qu'aucune caractérisation sur les frayères et les fosses n'a été effectuée au Grand lac à l'intérieur d'exercices de pêches expérimentales.

Le comité, faisant part de son progrès à *L'Info*, explique la suite de l'utilisation de ladite carte. « Afin de protéger les informations spécifiques aux endroits de pêche, les données cartographiques seront considérées à usage exclusif aux membres du comité. Pour établir les caractéristiques des frayères à touladis, un sous-comité se verra confier le mandat, ce dernier travaillera à partir de la carte bathymétrique ainsi qu'avec deux documents du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (septembre 1991) et Le Naturiste Canadien (hiver 2008). La vérification sur le lac se fera au cours de l'été 2020. La prise de photos sous-marine ainsi que l'observation visuelle (aqua scope) permettront de bien caractériser les sites. »

L'Association des résidents du Grand lac Nomingue (ARGLN), avec CRE Laurentides, procédera à des analyses physicochimiques du grand lac cet été. « Les paramètres essentiels à l'habitat du touladi seront mesurés: l'oxygène dissous, la température (stratification thermique), le pH et la présence du périphyton. Les résultats permettront de valider la qualité de l'habitat », indique-t-on.

Ensemencement

La génétique du touladi indigène du lac se trouve mélangée avec celle de l'ensemencement selon la biologiste Louise Nadon, représentante du MFFP. Le plan d'eau s'inscrit au plan piscicole pour l'exercice budgétaire du ministère en 2021. Les spécimens ensemencés seront donc marqués.

« Le nombre de touladis est déterminé en fonction de la superficie du Grand lac et selon les données bathymétriques à vérifier. » La quantité de spécimens qui seront de l'exercice d'ensemencement se chiffre à 4 400 touladis (1 an et plus et de 10 à 15 cm). Une deuxième vérification devra suivre.

Le projet, déployé de mai à novembre, doit être financé et les détails seront dévoilés en temps et lieu. Des demandes d'aides financières seront faites.

Qu'est-ce qui ne va pas avec le touladi?

Dans le plan de gestion du touladi 2014-2020 du MFFP, les principaux facteurs limitants pour le touladi au niveau provincial sont: l'eutrophisation, les barrages et gestion des niveaux d'eau (marnage hivernal), les changements climatiques, l'ouverture du territoire, la contamination, l'introduction d'espèces aquatiques (poissons, invertébrés, plantes), l'introduction d'organismes pathogènes, et l'exploitation par la pêche sportive

Lors de la rencontre du 5 novembre 2019, le comité d'étude a identifié parmi ces causes potentielles celles qui semblaient les plus probables concernant la situation du Grand lac Nomingue: la dégradation de l'habitat dans les fosses et/ou de l'habitat de fraie en lien avec l'eutrophisation et/ou les changements climatiques et/ou autres activités humaines, l'introduction de poissons (perchaude) et changements importants dans la composition de la communauté de poissons. Potentiel de prédation et/ou de compétition trop élevé et l'exploitation par la pêche sportive.

Le touladi en chiffre

Avec l'objectif de conserver un nombre suffisant de reproducteurs pour assurer le renouvellement naturel des populations tout en permettant une bonne qualité de pêche, le gouvernement provincial a mis en place des mesures réglementaires. Au Grand lac Nomingue, ces outils réglementaires ont été combinés à des ensemencements de l'ordre de 23 000 jeunes touladis entre 1990 et 2000 et de 6500 touladis supplémentaires entre 2004 et 2007. Des pêches expérimentales effectuées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en 2001 et en 2017 permettent de faire trois grands constats.

La population de touladis au lac a subi un déclin important entre 2001 et 2017 (53 ind. vs 7 ind. dans un total de 22 filets de pêche).

La population vit un problème de recrutement, c'est-à-dire un manque de jeunes individus immatures qui contribueront à assurer un renouvellement de la population. Cela soulève l'hypothèse que la population de touladi au lac n'arrive pas à se renouveler en l'absence des ensemencements, cessés en 2007.

Un changement majeur dans la communauté de poissons du lac est observé entre 2001 et 2017. En 2001, la communauté était dominée par le cisco de lac (57%), suivie du grand corégone (19%). En 2017, la communauté était co-dominée par le cisco de lac (38%) et le grand corégone (34%), suivi de la perchaude (15%), une nouvelle espèce dans l'écosystème. Le touladi représentait, en termes d'abondance, 2% des prises en 2017 vs 9% en 2001. Le doré jaune, le meunier noir et l'éperlan arc-en-ciel sont également présents au lac (Nadon, 2018). Afin de protéger la population de touladis, le MFFP a mis en place la remise à l'eau obligatoire des touladis dès avril 2018 au lac.